



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 10 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Deuxième réunion de la Commission des ressources génétiques pour
l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité
intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture**

Rome, 15 – 19 novembre 2004

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU COMITÉ INTÉrimAIRE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 5
II. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET	6
III. ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET INTERSESSIONS	7 - 14
A. SECRÉTARIAT	7 - 10
B. RÉUNIONS	11 - 13

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

C. AUTRES COÛTS	14
IV. FINANCEMENT DU BUDGET	15 - 16
V. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ INTÉRIMAIRE	17 – 19

Annexe: Matrice pour l'établissement du budget en vue de son adoption par le Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. INTRODUCTION

1. Le Comité intérimaire souhaitera établir un budget pour la première réunion de l'Organe directeur et pour toute autre réunion qu'il pourra juger nécessaire de convoquer. Le budget devrait couvrir la période allant jusqu'à la fin de la première réunion de l'Organe directeur. Ensuite, celui-ci établira son propre budget.
2. À sa première réunion, le Comité intérimaire a pris acte d'un programme de travail consolidé et budget indicatif¹. Il a également examiné un projet de programme de travail pour la période 2003/2004. Le Comité a décidé, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires suffisantes, de tenir les réunions suivantes:
 - du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type relatif au transfert de matériel (coût estimatif le plus récent: 391 945 dollars); et
 - d'un groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur de l'Organe directeur, le règlement financier de l'Organe directeur et l'application (coût estimatif le plus récent: 608 065 dollars).
3. Malgré les efforts considérables du Secrétariat, les fonds extrabudgétaires reçus n'ont pas été suffisants pour permettre la réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Le Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel s'est réuni du 4 au 8 octobre 2004 et n'a pu le faire que grâce à la généreuse invitation de la Commission européenne. Il n'y a pas eu de fonds disponibles pour employer du personnel de secrétariat supplémentaire.
4. Le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général - 2004/2005² proposait de mettre à disposition un crédit de 360 000 dollars du budget ordinaire pour couvrir les coûts du processus du Comité intérimaire. Dans le cadre du budget adopté par la Conférence, ce domaine étant considéré comme protégé, seuls 180 000 dollars ont été alloués. En outre, au moment de la rédaction du présent document (août 2004), 257 684 dollars de fonds extrabudgétaires avaient été mis à disposition par les gouvernements irlandais, japonais, norvégien, espagnol et des États-Unis, et un montant supplémentaire de 371 600 dollars avait été promis. Or, les fonds totaux nécessaires identifiés dans le programme de travail consolidé et budget indicatif préparé pour la première réunion du Comité intérimaire s'établissent à 2 886 965 dollars.
5. Il est prévu que l'ensemble des fonds du budget ordinaire et les recettes extrabudgétaires actuellement versées ou promises seront utilisés pour la tenue de la deuxième réunion du Comité intérimaire. Il n'y aura pas de ressources pour des réunions que le Comité intérimaire pourrait décider de convoquer pendant la période précédant la première réunion de l'Organe directeur. De surcroît, rien ne laisse encore prévoir le versement prochain des ressources nécessaires à la tenue de la première réunion de l'Organe directeur.

II. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET

6. On trouvera à l'*Annexe I* une matrice indiquant les principaux éléments du budget. Elle sera projetée pendant la réunion du Comité intérimaire de façon qu'au fur et à mesure que les décisions sont prises, par exemple sur le nombre et la typologie des réunions, les incidences sur le budget total nécessaire puissent être affichées.

¹ CGRFA/MIC-1/02/REP, Annexe E.

² Document de conférence C 2003/3.

III. ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET INTERSESSIONS

A. SECRETARIAT

7. Le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture assure le secrétariat du Comité intérimaire, tout en continuant à gérer l'ensemble du programme de la Commission. Il se compose de deux fonctionnaires du cadre organique et de trois fonctionnaires des services généraux. Il a actuellement en outre un cadre associé et un consultant principal détaché du Royaume-Uni pour une brève période.

8. Après l'achèvement des négociations relatives au Traité international, les travaux ordinaires de la Commission prennent de l'ampleur, de sorte que le travail du Secrétariat augmente également. Il est donc essentiel, pour que le Secrétariat soit en mesure de fournir l'appui nécessaire pour mener à bien le processus du Comité intérimaire, que des fonctionnaires supplémentaires, chargés de travailler sur le Traité international, soient engagés. Ils pourraient ensuite être affectés au Secrétariat du Traité international, une fois celui-ci en place après la première réunion de l'Organe directeur.

9. Lors de la préparation des réunions, le Secrétariat sera probablement appelé à s'acquitter d'activités de réunion et d'analyse d'informations sur diverses questions. La façon la plus efficace de s'acquitter de ces tâches est d'engager des consultants pour une brève durée. Le Comité intérimaire souhaitera donc peut-être inscrire des crédits appropriés pour des consultants à son budget initial.

10. Sur la base d'un éventuel programme de travail qui sera élaboré à partir des éléments indiqués ci-après, on trouvera dans le tableau suivant les besoins minimaux de personnel de secrétariat supplémentaire:

	Coût (\$)	
	2005	2006
1 P5 Coordonnateur principal des politiques	180 000	182 000
1 P3 Chargé de l'appui au Traité	145 000	147 000
1 G4 Administrateur	68 000	71 000
1 G3 Secrétaire	59 000	61 000
Services de consultants	156 000	156 000
Total partiel	608 000	617 000
Coûts d'appui au projet (6%)	36 000	37 000
TOTAL	644 000	654 000

B. RÉUNIONS

11. Le Comité intérimaire souhaitera décider si, outre la première réunion de l'Organe directeur, d'autres réunions doivent être organisées pendant l'exercice budgétaire. Ces réunions pourraient être notamment des sessions supplémentaires:

- du Comité intérimaire proprement dit;
- du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel;

- du Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur de l'Organe directeur, le règlement financier de l'Organe directeur et l'application.

12. En outre, le Comité intérimaire souhaitera peut-être créer un Comité technique ad hoc chargé d'examiner l'élaboration ultérieure de la stratégie de financement.³ Si ce comité technique doit être convoqué, le Comité intérimaire devra établir sa structure, son mandat et sa durée. La structure pourrait être fondée sur celle du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Son mandat pourrait être déterminé compte tenu des débats relatifs au point 8 de l'ordre du jour *Rédaction d'un projet de stratégie de financement pour le Traité*. Sa durée pourrait être de trois ou éventuellement de cinq jours.

13. Les coûts estimatifs des diverses réunions des organes précités, y compris la participation des pays en développement, mais à l'exclusion des coûts d'appui aux projets, sont indiqués dans le tableau ci-après:

RÉUNION	COÛTS ESTIMATIFS DE LA RÉUNION	PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	TOTAL
Première réunion de l'Organe directeur (5 jours)	575 000	287 500 ⁴	862 500 ⁵
Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type relatif au transfert de matériel			
• 3 jours	125 000	135 000	260 000
• 5 jours	160 000	155 000	315 000
Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur de l'Organe directeur, le règlement financier de l'Organe directeur et l'application			
• 3 jours	135 000	255 000	390 000
• 5 jours	170 000	295 000	465 000
Groupe de travail technique ⁶			
• 3 jours	120 000	55 000	175 000
• 5 jours	155 000	65 000	220 000

³ Voir paragraphe 39 du document CGRFA/MIC-2/04/4 *Préparation de la stratégie de financement du Traité pour soumission à l'Organe directeur*.

⁴ Coût estimatif de la participation d'un délégué des pays en développement, compte tenu du fait que 65 pays en développement peuvent être Parties contractantes lorsque l'Organe directeur se réunira pour la première fois. Le même calcul pour la participation de deux délégués porterait le coût à 585 000 dollars (coût total de la réunion: 1 160 000 dollars).

⁵ Coût estimatif total d'une réunion de cinq jours. Les coûts estimatifs d'une réunion de dix jours à laquelle participeraient deux délégués de pays en développement porteraient le coût total à 1 555 000 dollars (coût estimatif de la réunion: 820 000 dollars; participation des pays en développement: 735 000).

⁶ Sur la base de la structure des groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission, c'est-à-dire 27 États Membres (cinq pays d'Afrique, cinq pays européens, cinq pays d'Amérique latine; trois du Proche-Orient, deux d'Amérique du Nord et deux du Pacifique Sud-Ouest).

C. AUTRES COUTS

14. Pendant les 12 mois écoulés, 57 891 dollars ont été dépensés pour les frais de voyage des fonctionnaires assistant aux réunions internationales visant à promouvoir le Traité, pour les publications et communications de promotion du Traité, etc. Le Comité intérimaire souhaitera envisager l'ouverture d'un crédit budgétaire visant à couvrir ces coûts supplémentaires.

IV. FINANCEMENT DU BUDGET

15. Comme il est indiqué au paragraphe 4 plus haut, des efforts considérables ont été faits en 2003 et 2004 pour mobiliser des ressources extrabudgétaires pour la mise en oeuvre du Traité, avec un succès limité. En outre, ces efforts ont absorbé les ressources en personnel très limitées disponibles pour les travaux directs sur le Traité.

16. Compte tenu de ce qui précède, le Comité intérimaire souhaitera peut-être envisager des moyens de faciliter le processus de mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires afin que les ressources limitées du Secrétariat soient utilisées de façon efficace et que les financements nécessaires soient mis à disposition en temps utile.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ INTÉRIMAIRE

17. Le Comité intérimaire est invité:

- à se prononcer sur les besoins supplémentaires en personnel identifiés au paragraphe 10;
- à indiquer les réunions qu'il souhaite voir convoquer pendant l'exercice budgétaire actuel;
- à adopter son budget et programme de travail.

18. Au cas où le Comité intérimaire déciderait qu'une réunion d'un groupe de travail technique ad hoc devrait être convoquée, il est invité à établir sa structure, son mandat et sa durée.

19. Le Comité intérimaire est en outre invité à donner un avis au Secrétariat sur les actions qu'il devrait engager pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires. À cet égard, les pays donateurs souhaiteront peut-être annoncer des contributions lors de la réunion.

**ANNEXE: MATRICE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET EN VUE DE
SON ADOPTION PAR LE COMITÉ INTÉRIMAIRE DU TRAITÉ
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**EXERCICE BUDGÉTAIRE: JUSQU'À LA PREMIÈRE RÉUNION DE
L'ORGANE DIRECTEUR, CELLE-CI ÉTANT COMPRISE**

	Coûts de secrétariat, de tenue des réunions et autres		Participation des pays en développement		Budget total
	Nombre	Coût \$	Nombre de participants bénéficiant d'un appui	Coût \$	
<u>A. Secrétariat</u>					
Coordonnateur principal des politiques (P5)	1	180 000			
Chargé de l'appui au Traité (P3)	1	145 000			
Administrateur (G4)	1	68 000			
Secrétaire (G3)	1	59 000			
Services de consultants	1	156 000			
Total partiel		608 000			
<u>B. Coûts d'appui au projet (6%)</u>		36 000			
<u>C. Coûts totaux de secrétariat</u>		644 000			
<u>D. Réunions</u>					
• Organe directeur			130		
• Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type relatif au transfert de matériel			34		
• Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur de l'Organe directeur, le règlement financier de l'Organe directeur et l'application			65		
• Groupe de travail ad hoc			14		
Total partiel					
<u>E. Coûts d'appui au projet (6%)</u>					
<u>F. Coûts totaux des réunions</u>					
<u>G. Autres coûts</u>					
• Voyages et publications		60 000			
<u>H. Coûts d'appui au projet (6%)</u>		3 600			
<u>I. Total autres coûts</u>		63 600			
<u>J. Total général (C + F + I)</u>					